

a. l'occasion donne des majorités écrasantes contre lui.

La deuxième raison, c'est que, actuellement, dans le département il y a des changements très importants; que ces changements, étant donné leur caractère, auraient dû recevoir de ce comité une attention plus grande.

La troisième raison, c'est que les crédits sont pour un montant qui dépasse la plupart des montants demandés pour les autres départements, et par conséquent nous aurions dû avoir plus de temps pour les considérer.

Monsieur le président j'espère que c'est la dernière fois que le Gouvernement présente les crédits du département des Postes à une date aussi tardive et qu'à la prochaine session ces crédits seront soumis beaucoup plus tôt de façon qu'une discussion plus sérieuse puisse avoir lieu. Ce soir l'honorable ministre de la Justice représente le ministre des Postes pour ses crédits. Je n'ai aucun reproche à lui faire; il est l'un des représentants de notre province, mais malheureusement sur presque toutes les questions, il exprime des opinions opposées à celles de la majorité de la population de notre province. Le ministre a donné, dans les discours qu'il a prononcés depuis que la discussion des crédits est commencée, des explications assez longues mais qui ne donnent pas satisfaction au comité. Néanmoins, elles prouvent que l'honorable ministre de la Justice a le désir de représenter son collègue des Postes avec autant d'impartialité et autant de compétence que possible.

En résumé, je dois dire ceci: Les crédits viennent trop tard, le ministre des Postes est un ministre qui ne représente rien du tout et les changements dans le département sont tellement considérables que nous devrions avoir une discussion un peu plus sérieuse; mais étant données les circonstances, je m'en tiendrai aux quelques remarques que j'ai faites au comité ce soir.

Rétablissement des soldats dans la vie civile.—Service extérieur.—Frais de service et capital d'exploitation.—Frais de gestion, matériel, impressions, papeterie, transport et déplacement; fonds pour l'instruction et le traitement de soldats des forces impériales et alliées au Canada et autres articles imprévus, \$1,500,-000.

M. EULER: Est-il bien nécessaire, monsieur le président, de voter ces crédits avec une telle hâte?

L'hon. J. D. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Il a été entendu entre le chef de l'opposition et le

[M. Cannon.]

premier ministre que l'article passerait ce soir, à l'exception de ce qui concerne le ministère du Travail et que demain, si quelqu'un le désire, il pourra discuter tout article à l'égard duquel il a besoin de renseignement.

M. EULER: Ainsi, tout article voté ce soir pourra demain être l'objet d'une discussion?

L'hon. M. REID: Si quelqu'un désirait discuter un article quelconque, il pourra demain le ramener sur le tapis.

M. EULER: A quoi sert alors de le voter ce soir avec autant de précipitation?

L'hon. M. REID: Il a été entendu, entre le chef de l'opposition et le premier ministre, que nous devions les adopter.

M. EULER: Je n'étais pas partie à cette entente.

M. SINCLAIR (Queen) (I.P.-E.): Il est un point que je tiens à signaler au sujet de cet item. On a ordonné de fermer les bureaux de Charlottetown et d'Halifax, et de concentrer au bureau de Saint-Jean le travail qui incombe à la commission du placement agricole des soldats dans les Provinces maritimes. Le ministre chargé de la réintégration des soldats dans la vie civile en a-t-il ainsi décidé? Je le demande au ministre chargé de ce budget. Je lui ferai remarquer que, dans l'affirmative, le service de l'île du Prince-Edouard va en souffrir. J'ai signalé ce soir au premier ministre, à l'occasion du budget des Postes, qu'on s'est déjà trop habitué à concentrer l'autorité sur un seul point, dans les Provinces maritimes. Il n'est pas de province qui ait plus généreusement aidé à la commission du placement agricole que l'île du Prince-Edouard, elle aurait au moins droit à ce que les travaux de culture et tout autre travail à faire dans cette province relevât du bureau de Charlottetown. Je me contente, pour le moment, de signaler ce point, le ministre chargé du budget le soumettra sans doute à son collègue qui préside à la commission de placement agricole. Nous sommes fiers d'être considérés comme province distincte. Nous ne tenons pas à être ajoutés à un centre qui fait partie d'une autre province et à être obligés de communiquer avec Ottawa par voie de Saint-Jean ou de tout autre port. Nous tenons à rester en communication directe avec Ottawa, comme nous l'avons été dans le passé.

L'hon. M. REID: La commission du placement agricole des soldats a un bureau